

Villecresnes



**MAIRIE  
DE VILLECRESNES**  
Place Charles de Gaulle  
94440 Villecresnes

**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2014**

**DELIBERATION N° 2014-036**

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CREATION ET LA  
GESTION D'UNE MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE  
INTERCOMMUNALE « LE VIEUX COLOMBIER » – ELECTION DE  
DEUX DELEGUES TITULAIRES ET DEUX DELEGUES SUPPLEANTS**

**Présents :**

*M. Gérard GUILLE, Mme Jeannine MAILLET, M. Christian FOSSOYEUX, Madame Isabelle LAFON, M. Jacques LOCHON, Mme Marie-Renée AUROUSSEAU, M. Valère VILLA, Mme Maryse VOLANTE, M. Gilbert CHAILLOU, Mme Catherine CASIER, M. Patrick GIVOR, Mme Véronique DRIOT-ARGENTIN, M. André ARDIOT, Mme Françoise VILLA, M. Daniel SCHREIBER, Mme Monique MONTEMBAULT, M. Thierry DEBARRY, Mme Martine BILLET, M. Marc LECOMTE, Mme Karina BUYSE, M. Michel PINJON, M. Didier FABRE, Mme Sylvie ZANOUNE, M. René-Jean CULLIER DE LABADIE, Mme Annie-France VIDON, Mme Anne-Marie MARTINS, M. Didier GIARD,*

**Absents représentés :**

*Madame Anne-Laure HIRON représentée par Monsieur Christian FOSSOYEUX  
Monsieur Gilles GUILLAUME représenté par Madame Jeannine MAILLET.*

*Monsieur Gilbert CHAILLOU a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance*

Le Conseil Municipal,

Conformément aux dispositions de l'article L2121-21 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégués du Conseil Municipal au Syndicat sont élus au scrutin secret à la majorité absolue ;

Le Syndicat Intercommunal pour la création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale « le vieux colombier » est administré par un Comité au sein duquel la commune de Villecresnes est représentée par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Mesdames Isabelle LAFON et Anne-Marie MARTINS sont désignées en qualité de scrutatrices ;

Monsieur le Maire propose la liste de candidats suivants :

Titulaire 1 : Marie-Laure HIRON  
Titulaire 2 : Monique MONTEMBAULT  
Suppléant 1 : Karina BUYSE  
Suppléant 2 : Véronique DRIOT-ARGENTIN

L'élection à laquelle il a été procédé, a donné les résultats suivants :

Pour : 23  
Abstentions : 6

**Article 1 :** La liste proposée par Monsieur le Maire ayant obtenu la majorité des suffrages au premier tour de scrutin, sont élues déléguées du Conseil Municipal au Syndicat Intercommunal pour la

création et la gestion d'une maison de retraite publique intercommunale « le vieux colombier » les personnes suivantes :

Titulaire 1 : Marie-Laure HIRON

Titulaire 2 : Monique MONTEMBAULT

Suppléant 1 : Karina BUYSE

Suppléant 2 : Véronique DRIOT-ARGENTIN

Fait et délibéré en séance les jour, mois, an susdits,

Pour copie conforme

Le Maire,

Gérard GUILLE

